

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1813

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Villeurbanne

objet : **17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) - Autorisation de signer les marchés de travaux des lots n° 2 gros oeuvre et n° 5 serrurerie**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1646 en date du 26 janvier 2004, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer les marchés de travaux des lots n° 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 concernant la construction de l'extension de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et la réhabilitation de son bâtiment existant situé 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne.

La commission permanente d'appel d'offres, dans sa réunion du 14 novembre 2003, a décidé de déclarer infructueux le lot n° 5 serrurerie et de le relancer en procédure de marché négocié avec publicité, conformément aux articles 34, 35-I-1er, 39, 40, 66 et 67 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la personne responsable du marché, par décision du 2 février 2004 a classé première, pour le lot n° 5, l'offre de l'entreprise Grammatico pour un montant de 91 694,93 € TTC.

Par ailleurs, le lot n° 2 gros oeuvre qui avait été également relancé par procédure de marché négocié, à la suite de l'appel d'offres déclaré infructueux, a été déclaré sans suite le 15 décembre 2003 par décision de la personne responsable du marché. Ce lot n° 2 a de nouveau été relancé par appel d'offres ouvert le 19 décembre 2003, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 20 février 2004 a classé première l'offre de l'entreprise GTM Génie civil et services pour un montant de 2 020 926,86 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 34, 35-I-1er, 39, 40, 53, 58 à 60, 66 et 67 du code des marchés publics (décret du 7 mars 2001) ;

Vu sa délibération n° 2004-1646 en date du 26 janvier 2004 ;

Vu la décision de la personne responsable du marché en date du 2 février 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 20 février 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques à Villeurbanne et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 gros œuvre - entreprise GTM Génie civil et services, pour un montant de 2 020 926,86 € TTC,
- lot n° 5 serrurerie - entreprise Grammatico, pour un montant de 91 694,93 € TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. L'autorisation de programme a été individualisée par la délibération n° 2002-0460 du 4 février 2002 pour un montant de 9 101 176 € TTC en dépenses et de 5 962 916 € TTC en recettes.

3° - La dépense concernant les marchés de travaux sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - comptes 0 458 159 en dépenses et 0 458 259 en recettes - fonction 0023 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 200 - opération n° 0544.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,